



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale de  
l'enseignement  
scolaire

Service  
du budget, de la  
performance et des  
établissements

Sous-direction  
de la vie scolaire, des  
établissements et des  
actions socio-éducatives

Bureau des actions  
éducatives, culturelles et  
sportives

DGESCO B3-4  
n°2016-0156

Affaire suivie par  
Christian AUDEGUY  
Téléphone  
01 55 55 31 60  
Courriel  
christian.audeguy  
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Direction générale  
de l'enseignement  
supérieur  
et de l'insertion  
professionnelle

Service de la stratégie des  
formations et de la vie  
étudiante

Sous-direction de la vie  
étudiante

Département de l'orientation  
et de la vie des campus

Affaire suivie par  
Alexandra Gaudé  
Téléphone  
01 55 55 83 09  
Courriel  
alexandra.gaudef  
@enseignementsup.gouv.fr

1, rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

Paris le

NOR : MENE1612035C

La ministre de l'éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les rectrices et  
recteurs d'académie

Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
d'académie-directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les présidents  
d'université et directeurs d'établissement  
d'enseignement supérieur

**Objet :** Année de l'Olympisme, de l'école à l'Université.

**Références :** Circulaire n°2016-058 du 13/04/2016 relative à la rentrée scolaire 2016.  
Circulaire n° 2015-071 du 13 avril 2015 relative à l'« Année du sport de  
l'école à l'université »  
Charte pour le développement du sport à l'université du 26 mai 2016

Capitalisant sur la dynamique de « l'Année du sport de l'école à l'université », l'année scolaire 2016-2017 est tournée vers l'Olympisme et ses valeurs dans le cadre de la candidature Paris 2024 à l'organisation des futurs Jeux olympiques et paralympiques. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) souhaite promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives dans le cadre d'une « **Année de l'Olympisme, de l'école à l'Université** » et mener des actions éducatives en ce sens tout au long de l'année. Cette opération sera conduite en partenariat étroit avec le Comité national Olympique et sportif français (CNOSF), le Comité paralympique et sportif français (CPSF), le groupement d'intérêt public (GIP) Paris 2024, le ministère chargé des sports et l'ensemble des fédérations sportives scolaires et universitaires.

« L'année de l'Olympisme, de l'école à l'Université » visera à mettre en avant le sport comme vecteur des valeurs éducatives et citoyennes aussi bien à l'École, où il s'inscrit dans le cadre de l'éducation en mobilisant des connaissances et compétences disciplinaires et transversales, que hors de l'École, en lien avec un large réseau

associatif qui permet à chacun de découvrir et pratiquer une multitude d'activités. Cette opération doit permettre de souligner que le sport et l'École s'appuient sur les mêmes valeurs : le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de progresser, le respect des autres, de soi et des règles, etc.

L'enjeu de l'éducation et de la jeunesse dans le dossier de candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 est l'occasion pour le ministère de mettre en avant et rendre plus visible l'ensemble des dispositifs existants qui peuvent être mobilisés dans le cadre scolaire : le parcours citoyen de l'élève (circulaire n° 2016-092 parue au BOEN du 23 juin 2016) et l'enseignement moral et civique (EMC), le parcours éducatif de santé (circulaire n° 2016-008 parue au BOEN du 4 février 2016), les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), les nouveaux rythmes scolaires dans le premier degré, les sections sportives scolaires, etc.

L'ensemble de ces dispositifs doit permettre l'acquisition par tous les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ces dispositifs sont aussi de nature à favoriser l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

L'ensemble des établissements d'enseignement supérieur sont mobilisés dans le cadre de « l'année de l'Olympisme, de l'école à l'Université » afin de promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et de fédérer la communauté universitaire autour des valeurs citoyennes et sportives.

Pour les universités, cette année de l'olympisme va pouvoir prendre appui sur la Charte pour le développement du sport à l'université, signée le 26 mai 2016 par le MENESR, la Conférence des présidents d'universités et le Groupement national des directeurs de services universitaires des activités physiques et sportives (GNDS), qui marque l'engagement des signataires en faveur de la pratique d'activités physiques et sportives des étudiants et de l'ensemble de la communauté universitaire.

« L'année de l'Olympisme, de l'école à l'Université » va également pouvoir s'appuyer sur la tenue de grands événements sportifs tels que la 28ème Universiade d'hiver à Almaty (Kazakhstan), du 29 janvier au 8 février 2017 et la 29ème Universiade d'été à Taipei (Chine) du 19 au 30 août 2017, qui sont des compétitions internationales universitaires multi-sports organisées par la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU).

Enfin, concernant les étudiants handicapés, « l'année de l'Olympisme, de l'école à l'Université » va pouvoir s'appuyer sur l'objectif fixé dans la Charte signée le 26 mai 2016 de prise en compte des besoins particuliers des étudiants handicapés dans les activités développées, ainsi que sur la Charte Université - Handicap signée le 4 mai 2012 et la Charte Grandes écoles – Handicap signée le 23 mai 2008, qui permettront de renforcer l'élan vers un enseignement supérieur accessible et inclusif.

### **1. Objectifs de l'opération**

L'opération s'articulera autour de quatre grands axes :

- Valoriser les pratiques sportives à l'École, et en premier lieu l'éducation physique et sportive (EPS) et le sport scolaire et universitaire ;
- Valoriser le sport comme outil pédagogique permettant de contribuer aux différents domaines de formation de l'enseignement scolaire et universitaire ;

- Valoriser la dimension culturelle du sport, en développant des actions à la fois culturelles et sportives ;
- Mobiliser le sport comme un outil permettant de renforcer les liens entre les établissements d'enseignement, leur environnement et le mouvement sportif, et ainsi corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive quelles qu'en soient les causes : territoriales, sociales, sexuées, culturelles ou bien liées à un handicap.

## **2. Temps forts de l'opération**

« L'Année de l'Olympisme, de l'école à l'Université » sera rythmée par cinq temps forts :

1. La Journée nationale du sport scolaire (JNSS) organisée le mercredi 14 septembre 2016 (note de service n° 2016-082 du 31 mai 2016). La JNSS 2016 marquera la fin de l'Année du sport de l'école à l'université et le lancement d'actions en faveur de la candidature parisienne. À tous les échelons du sport scolaire et universitaire, des manifestations à la fois sportives, ludiques et ouvertes à tous seront organisées en rapport avec le thème « L'École s'engage pour Paris 2024 » ;
2. La Journée internationale du sport universitaire, proclamée par l'Unesco (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la science et la culture), qui se tiendra chaque année le 20 septembre, permettra de promouvoir les valeurs du sport et les politiques qui y sont liées en insistant sur le sens de l'éthique, la lutte contre le dopage, le fair-play, l'éducation physique, un mode de vie sain, la qualité de vie, l'égalité entre les genres et l'intégration sociale ;
3. La journée « Sport campus », organisée par les SUAPS début octobre 2016, sera marquée par de nombreuses manifestations dans les universités, qui contribueront au soutien de la candidature de Paris aux JO 2024 ;
4. La semaine olympique et paralympique du 21 au 29 janvier 2017, dédiée à l'organisation de manifestations d'importance sur l'ensemble du territoire ;
5. La « Journée Olympique », le 23 juin 2017, date anniversaire de la création des Jeux Olympiques modernes par le Baron Pierre de Coubertin en 1894.

## **3. Lancement d'un appel à projets**

Dans le cadre de cette opération « **Année de l'Olympisme, de l'école à l'Université** », un appel à projets sera lancé officiellement lors de la JNSS 2016. Il doit permettre de poursuivre la construction d'actions partenariales et fédératrices initiées au cours de l'année du sport de l'école à l'université.

Le label « **Année de l'Olympisme, de l'école à l'Université** » sera attribué par le MENESR aux actions qui remplissent les conditions suivantes :

- se dérouler sur tout ou partie de l'année scolaire et universitaire 2016 - 2017 ;
- être organisées par une classe, un établissement ou un réseau d'établissements, un SUAPS, une grande école, une association étudiante, etc. une université (SUAPS -services universitaires des activités physiques et sportives-, UFR STAPS - sciences et techniques des activités physiques et sportives), une école, un regroupement d'établissements d'enseignement supérieur, une association étudiante, une association sportive ;

- reposer sur un fort partenariat entre un établissement scolaire ou d'enseignement supérieur, un acteur du sport scolaire ou universitaire (fédérations sportives scolaires ou universitaires, associations sportives universitaires) et/ou un acteur du mouvement sportif (CROS, CDOS, fédération sportive, ligue, comité ou club) ;
- lier la pratique sportive à une ambition éducative, culturelle ou citoyenne autour de l'Olympisme et de ses valeurs sur le modèle par exemple des « Classes Olympiques », action éducative proposée par le CNOSF ;
- prendre en compte les besoins spécifiques des étudiants handicapés à travers la mise en accessibilité ou l'adaptation des activités leur permettant une pleine participation, qu'ils soient spectateurs ou eux-mêmes sportifs.

Afin de solliciter ce label, les porteurs de projet doivent inscrire leur action sur la page du site du MENESR dédiée à l'opération [www.education.gouv.fr/annee-olympisme](http://www.education.gouv.fr/annee-olympisme). Cette labellisation permet aux porteurs de projet de bénéficier d'un kit de communication numérique déclinable sur tous types de supports.

L'événement labellisé sera référencé dans le calendrier officiel de « l'Année de l'Olympisme, de l'école à l'Université ». Ces actions pourront être liées à des opérations d'ampleur régionale ou nationale existantes ou à des initiatives strictement locales. Chaque rectorat mettra en place une page internet dédiée afin de valoriser les projets menés dans l'académie.

#### **4. Animation et valorisation des actions**

Le MENESR, le CNOSF et le GIP Paris 2024 mettront en place un outil numérique dédié qui permettra aux classes et établissements impliqués de rendre compte et de faire connaître les actions conduites dans le cadre de cette opération.

Par ailleurs, des défis et challenges mêlant une activité éducative (productions d'affiches, de clips, de poèmes, de photographies, de vidéos, etc.) et une activité sportive seront régulièrement proposés sur cet outil. Les projets labellisés pourront y participer et remporter des lots et/ou obtenir un soutien financier dans les conditions prévues par le cahier des charges téléchargeable sur le site du MENESR.

En plus de rendre visible l'engagement de la communauté éducative autour de la candidature Paris 2024, cet outil doit permettre de favoriser les échanges entre groupes d'élèves ou d'étudiants mobilisés sur l'ensemble du territoire national. Il sera ainsi un outil pédagogique à disposition des enseignants dans le cadre de cette opération.

#### **5. Partenariats nationaux et locaux**

De nombreux partenaires issus du mouvement sportif sont engagés aux côtés du MENESR pour porter ce projet. Au-delà du rôle majeur que seront amenés à jouer les fédérations sportives scolaires et universitaires (USEP, UNSS, UGSEL, FFSU) et le groupement des directeurs de SUAPS, le CNOSF et le GIP Paris 2024 contribueront à mobiliser les fédérations sportives civiles autour de ces projets.

Il conviendra que ce partenariat puisse se décliner au niveau local dans les académies avec les acteurs du mouvement sportif (comités régionaux et départementaux olympiques et sportifs, clubs sportifs...) et plus largement avec

l'ensemble de la communauté éducative (parents d'élèves, collectivités locales, associations complémentaires de l'école, associations d'étudiants...) qui peuvent contribuer à enrichir et faire rayonner les actions entreprises par les écoles et établissements.

## **6. Pilotage de l'opération**

Un comité de pilotage national réunissant les services de l'administration centrale, les acteurs du sport scolaire et universitaire et plus largement du mouvement sportif, ainsi que des représentants du ministère chargé des sports, est mis en place pour coordonner cette « Année de l'Olympisme, de l'école à l'Université ». Il travaillera notamment à la mise en valeur des différentes manifestations retenues dans le calendrier événementiel de l'année.

Au sein des académies et des directions départementales des services de l'éducation nationale, les corps d'inspection (IA-IPR EPS, IEN) pourront être missionnés spécifiquement pour accompagner les initiatives locales. A cet effet, les comités de pilotage mis en place lors de l'Année du sport de l'école à l'Université seront reconduits pour piloter au niveau académique cette nouvelle opération.

Un référent olympique pourra être désigné par chaque académie.

Les établissements d'enseignement supérieur veilleront à mobiliser l'ensemble des étudiants et des personnels et pourront participer aux comités de pilotage académique.

## **7. Ressources pédagogiques**

Pour valoriser le sport comme outil pédagogique, le ministère a sollicité le réseau CANOPÉ et le CNOSF afin de proposer à l'ensemble de la communauté éducative les ressources déjà existantes. Ces ressources seront également accessibles sur la page du site eduscol dédiée à l'opération.

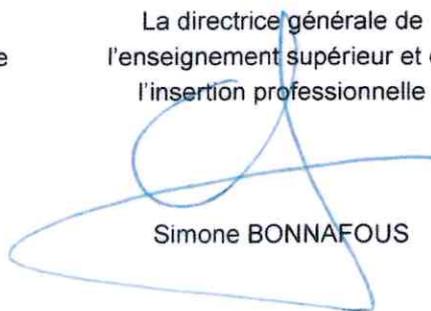
Nous vous remercions du concours que vous apporterez au développement de « l'Année de l'Olympisme, de l'école à l'Université », au service de la réussite de tous les élèves et tous les étudiants.

La directrice générale  
de l'enseignement scolaire



Florence ROBINE

La directrice générale de  
l'enseignement supérieur et de  
l'insertion professionnelle



Simone BONNAFOUS